

**COMPTE-RENDU**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Le 24 JUIN 2019 à 20 h**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 18**

**Nombre d'exprimés : 20**

**Date convocation 17/06/2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

### Etaient présents :

Daniel POMERET, Marie-Hélène BERNARD, Jean-Pierre FOURÉ, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Pierre HART, Nathalie HERAUD (*maire-adjoints*)

Luc FERJULE, Pascale ANTHOINE, Céline BABUS, Liliane BLAISE, Linda BEGGUI (arrivée au point n°4), Jean-Charles CRONIMUND, Sandrine DEMANECHÉ, Aurélien HANOTTE, Pierre REBUT, Myriam ROCHETTE, Emmanuelle SCHARFF

### Procurations :

Didier RICHERD à Jean-Luc LAFOND  
Claire ROSIER à Marie-Hélène BERNARD

### Absents excusés :

Marie-Claire PAQUET  
Ulrich DARBOST  
Audran BOROWSKI  
Yves RODRIGO  
Anthony GANDIA  
Martine PADUANO  
Vanessa KAPLAN  
Marie Élise RENDIER  
Boris VIVO

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aurélien HANOTTE est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter sept points à l'ordre du jour**

- Arrêté préfectoral autorisant le dragage du chenal de navigation de la Saône
- Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public chemin de la croix de mission
- Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public parking du Château des Tours
- Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public chemin du Bief
- Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public lotissement la Treille
- Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public rue Lamartine
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'eau potable pour l'exercice 2018 du SIEVA

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.**

**Monsieur le Maire demande l'autorisation de reporter un point à l'ordre du jour**

- Compte rendu annuel d'activités de la concession GRDF pour l'année 2018

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reporter ce point à l'ordre du jour.**

**I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Procès-Verbal du 27 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.**

**II-INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article 2122-22 du C.G.C.T)**

**1-Arrêté préfectoral autorisant le dragage du chenal de navigation de la Saône**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne Rhône Alpes a donné l'autorisation au VNF (Voies Navigables de France) de réaliser les travaux de dragage d'entretien du chenal de navigation de la Saône et de ses ouvrages annexe de la Commune de Corre à la Confluence avec le Rhône, soit un linéaire de 405km, tel que décrits dans l'article 2 et sous réserve des prescriptions énoncées dans l'arrêté. (Arrêté consultable en Mairie).

**Dont acte**

### **III-FINANCES/PERSONNEL/ADMINISTRATION GENERALE**

#### **2- Création d'emplois de non titulaires pour l'année scolaire 2019/2020 dans les écoles**

Nathalie HERAUD expose qu'afin d'organiser et de faire fonctionner au mieux les services municipaux des écoles de la commune, et en application de l'article 3 - 1° et 3 - 2° de la loi du 26 janvier 1984,

Nathalie HERAUD propose la création de :

##### **Pour le service de garderie:**

Nathalie HERAUD détaille le besoin de 24 postes d'agents non permanents « d'adjoints d'animation » pour travailler sur les temps de garderie - cantine –et entretien dans les 4 écoles.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création de 24 postes d'agents non permanents « d'adjoints d'animation » pour la rentrée scolaire 2019/2020 pour travailler sur les temps de garderie, cantine et entretien dans les 4 écoles et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 et suivants.**

#### **3-Modification du tableau des effectifs au 01/09/2019 : augmentation du temps de travail (33h à 35h) du poste d'éducateur sportif**

Marie Hélène BERNARD présente que :  
Vu le tableau des effectifs de la Commune ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Et en raison d'un surcroît d'activité et pour des raisons d'organisation, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'éducateur sportif de 33H à 35H.

Les crédits nécessaires sont prévus sur l'exercice 2019 au chapitre 012.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'augmentation du temps de travail du poste d'éducateur l'éducateur sportif de 33H à 35H à compter du 01/09/2019 et dit que les crédits nécessaires sont prévus sur l'exercice 2019 au chapitre 012.**

#### **4-Modification du tableau des effectifs au 01/09/2019 : augmentation du temps de travail (30h à 35h) du poste d'adjoint technique polyvalent**

Marie Hélène BERNARD présente que :

Vu le tableau des effectifs de la Commune ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Et en raison d'un surcroît d'activité et pour des raisons d'organisation, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique polyvalent de 30H à 35H.

Les crédits nécessaires sont prévus sur l'exercice 2019 au chapitre 012.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique polyvalent de 30H à 35H à compter du 01/09/2019 et dit que les crédits nécessaires sont prévus sur l'exercice 2019 au chapitre 012.**

#### **5-Emprunt de 650 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne- Taux fixe de 1.20%**

Daniel POMERET expose que dans le cadre de l'exécution budgétaire 2019, une consultation a eu lieu pour la mise en place d'un emprunt de 650 000,00 €. La proposition de la Caisse d'Epargne était la plus intéressante, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à accepter cette proposition.

Montant	650 000€
Durée totale	20 ans
Profil d'amortissement	Amortissement constant PEC et PEC DUO (suramorti)
Périodicité des amortissements	Annuelle
Périodicité des intérêts	Annuelle
Différé d'amortissement	0
Point de départ d'amortissement	25/09/2019
Date de première échéance	25/01/2020
Date de deuxième échéance	25/01/2021
Base de Calcul	30/360
Taux d'intérêt	Taux fixe
Taux d'intérêt ou marge en %	1.200%

**Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 650 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1.20%**

#### **IV-URBANISME**

#### **6-Avis sur proposition de périmètre délimité des abords**

Jean-Luc LAFOND expose que par courrier du 24 janvier 2018, la DRAC informait la commune que suite à la sélection des Monuments aux Morts les plus emblématiques liés au centenaire

de la Première Guerre Mondiale, le Monument aux Morts commémoratif de ce conflit situé Place de la République, a été retenu en raison de son intérêt patrimonial afin d'être protégé au titre des Monuments Historiques.

Cette information a été présentée au Conseil Municipal du 28 mai 2018, qui ne s'est pas opposé à ce classement pour la sauvegarde de ce patrimoine historique, de reconnaissance et de témoignage du passé.

Néanmoins, il a souhaité qu'il n'y ait pas de servitude supplémentaire liée à ce classement car le territoire de ANSE est déjà réglementé par un Site Patrimonial Remarquable (anciennement AVAP approuvée le 7 décembre 2015) ainsi que par un Périmètres de Protection Modifiés.

Le dossier est passé en commission régionale du patrimoine et de l'architecture le 11 décembre 2018 en vue de son inscription au titre des monuments historiques.

En date du 13 mars 2019, le Préfet de Région a, par arrêté préfectoral n° 19-070, inscrit au titre des monuments historiques, le monument aux morts 14-18.

Par conséquent et pendant la période transitoire, le service de l'UDAP (Bâtiments de France) doit être consulté pour tous les projets situés à l'intérieur du périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument historique et doivent recevoir l'avis de l'architecte des bâtiments de France du fait que ce dernier ne bénéficie pas encore de Périmètre Délimité des Abords (ex PPM).

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur ce périmètre, ceci afin que l'UDAP puisse envoyer le porter à connaissance du préfet. Cela permettra ainsi de valider ce périmètre avant l'arrêt du nouveau PLU pour pouvoir l'intégrer à ce dernier.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le périmètre délimité des abords du monument 14-18**

## **V-DIVERS**

### **7-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Chemin de la Croix de Mission**

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : remplacement du luminaire 0085 Chemin de la Croix de Mission pour un montant estimatif de 496 € TTC en une seule fois.

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la réalisation de l'opération, accepte une participation financière de 496 € TTC en une seule fois et dit que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 et suivants.**

### **8-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Parking Château des tours**

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : dépose des ouvrages 0787 et 0789 et remplacement du luminaire 0149 Parking Château des tours pour un montant estimatif de 2

947 € TTC soit une participation financière de la commune de 134€ par an sur 15 ans ou de 1 607€ en une seule fois.

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la réalisation de l'opération décide une participation financière de 134€ par an sur 15 ans et dit que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 et suivants.**

#### **9-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Chemin du Bief**

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : déplacement de l'ouvrage 0150 Parking Chemin du Bief pour un montant estimatif de 2 641 € TTC soit une participation financière de la commune de 120€ par an sur 15 ans ou de 1 440€ en une seule fois.

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la réalisation de l'opération décide une participation financière de 120€ par an sur 15 ans et dit que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 et suivants.**

#### **10-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Lotissement la Treille**

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : remplacement du luminaire 0042 Lotissement la Treille pour un montant estimatif de 1 041 € TTC en une seule fois.

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la réalisation de l'opération, accepte une participation financière de 1 041 € TTC en une seule fois et dit que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 et suivants.**

#### **11-Demande de travaux au SYDER pour le remplacement de l'éclairage public Rue Lamartine**

Jean-Pierre FOURÉ expose les travaux suivants : remplacement du luminaire 0730 Rue Lamartine pour un montant estimatif de 1 084 € TTC en une seule fois.

**Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la réalisation de l'opération, accepte une participation financière de 1 084 € TTC en une seule fois et dit que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 et suivants.**

#### **12-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'eau potable pour l'exercice 2018 du SIEVA**

Pierre REBUT donne lecture du rapport :

Le nombre de branchement sur la commune de Anse est de 234 (secteur de Graves).Le nombre d'habitants total desservis en eau par le syndicat est de 42 360 habitants au 01 janvier 2019.

La quantité d'eau achetée au syndicat Saône-Turdine pour l'ensemble du réseau SIEVA a été de 3 403 802 m<sup>3</sup> contre 3 348 745 m<sup>3</sup> en 2017, soit une augmentation de 55 057 m<sup>3</sup>.En 2018 les abonnés domestiques ont consommé 3 403 802 m<sup>3</sup> contre 3 348 745 m<sup>3</sup> en 2017.

Le réseau comporte également 11 réservoirs d'une capacité de 11 500 m3 permettant le stockage d'environ une journée de consommation en pointe. Il compte également une station relais de pompage à Lentilly (la Rivoire).

12 prélèvements ont été effectués en 2018 sur le réseau par le SIEVA au titre de l'auto surveillance.

87 prélèvements ont été effectués par le Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon au titre du contrôle sanitaire.

Tous ces prélèvements sont réalisés par les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé), en accord avec le SIEVA. Ces analyses ont confirmé la bonne qualité de l'eau distribuée.

### **Dont acte**

#### **Date à retenir :**

28-29-30/06/2019 : 40 ans de jumelage Anse-Lossburg

02/07/2019 : Commission scolaire

04/07/2019 : Repas Elus-personnels

07/07/2019 : Vigne des garçons

10/07/2019 : Nuit du festival CCAB

24/07/2019 : Comité communauté de communes

26/07/2019 : Marché nocturne

28/08/2019: Cérémonies du Bombardement

01/09/2019 : Cérémonies de la libération du 03 septembre 1944

07/09/2019 : Forum des associations

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019**